

Regard scientifique

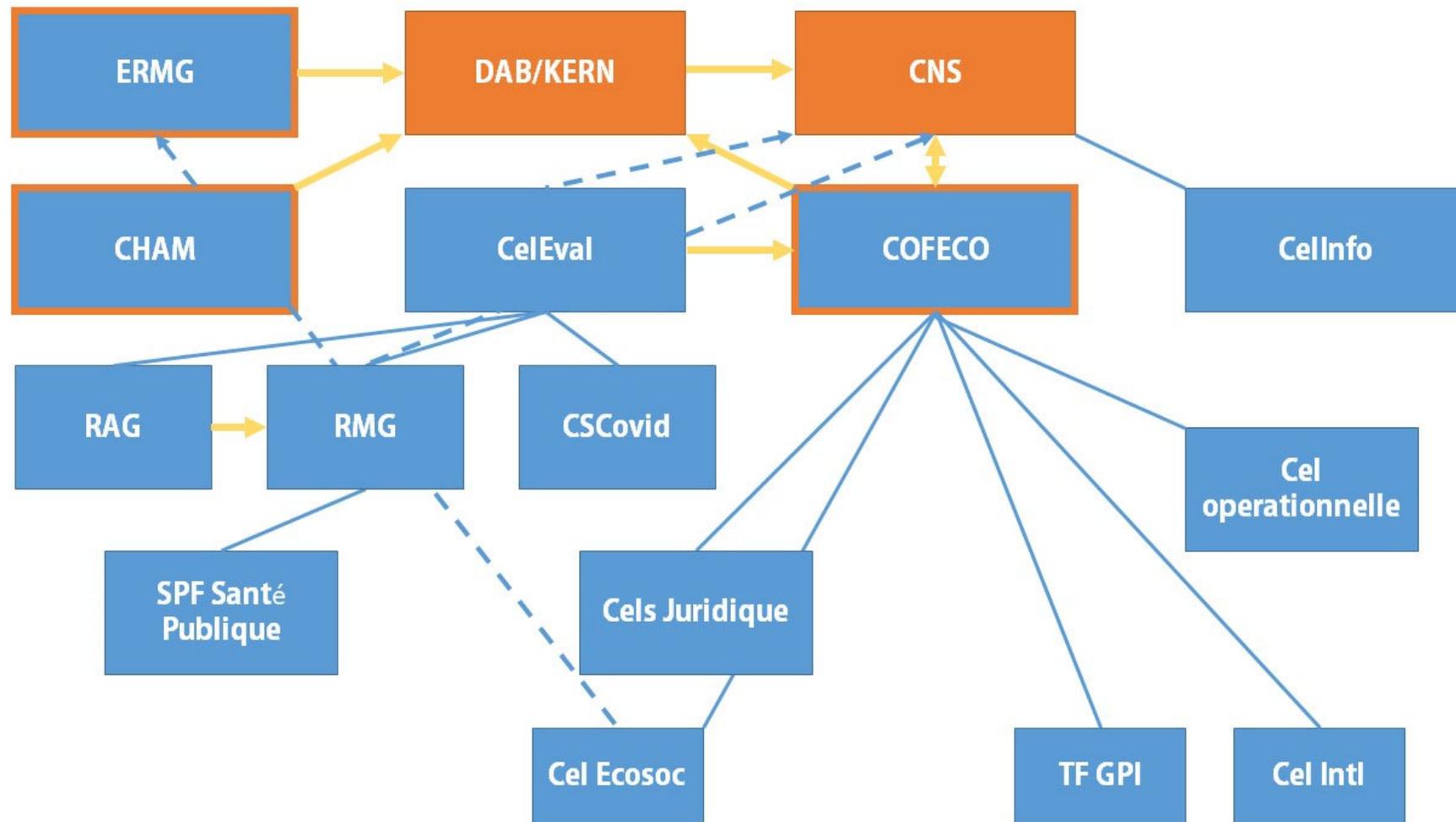


■ Yves COPPIETERS, Professeur de Santé Publique

The logo of the Université Libre de Bruxelles (ULB), consisting of the letters "ULB" in a white, bold, sans-serif font centered within a solid blue square.

ULB

Regard scientifique



Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- En cas de menace pour la santé publique, les autorités sanitaires prennent des mesures en vue de réduire autant que possible le risque pour la population belge.
- Le **Risk Assessment Group (RAG)** analyse le risque pour la population sur la base de données épidémiologiques et scientifiques. Ce groupe se compose:
 - ⊕ *de médecins épidémiologistes de Sciensano, l'ancien Institut scientifique de santé publique;*
 - ⊕ *des autorités sanitaires de l'État fédéral et des entités fédérées;*
 - ⊕ *d'experts possédant des connaissances spécifiques du risque sanitaire.*

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Le **Risk Management Group (RMG)** se base sur l'avis du Risk Assessment Group pour décider des mesures qui doivent être prises pour protéger la santé publique. Le RMG est composé de représentants des autorités sanitaires et est présidé par le point focal national pour le règlement sanitaire international.
- En cas de crise grave, le RMG se réunit régulièrement pour gérer tous les aspects de la crise liés à la santé. Si cette crise requiert une coordination entre les différents secteurs et administrations, une cellule de crise est mise en place au Centre de Crise du SPF Intérieur.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- L'**ERMG** est coprésidé par le gouverneur de la Banque nationale Pierre WUNSCH et par le docteur Piet Vanthemsche. Tandis que le gouverneur se penche principalement sur l'incidence économique et sur les conséquences pour le système financier de notre pays, le docteur Vanthemsche se concentre sur la continuité de l'activité et sur la coordination avec le groupe de travail chargé de l'approche médico-préventive de la crise.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Font également partie de l'**ERMG** les principales organisations patronales et celles représentatives des travailleurs, comme par exemple la FEB, l'UNIZO, l'Union wallonne des entreprises, le Voka, Febelfin, le Boerenbond, les trois grands syndicats, etc., ainsi que des entités publiques, comme le Bureau fédéral du Plan et la Société fédérale de participations et d'investissement.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



■ Ce groupe a trois missions :

- *mesurer l'incidence de la pandémie de coronavirus sur les entreprises, les secteurs et les marchés financiers (« monitoring »);*
- *veiller à ce que les entreprises et les infrastructures particulièrement critiques pour notre pays continuent de fonctionner (« business continuity ») ;*
- *jouer un rôle de coordination en dressant la liste des mesures qui ont été prises pour lutter contre les conséquences économiques de cette crise.*

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Au départ, l'objectif était que l'**ERMG** soumette également au gouvernement des mesures concrètes pour lutter contre cette crise, mais il est rapidement apparu que l'**ERMG** n'était pas l'instance adéquate pour ce faire et que la plus-value de celui-ci résidait surtout dans ses trois missions susmentionnées.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Le **Comité scientifique Coronavirus (CSCovid)** aide les autorités de santé à combattre le coronavirus. Le comité prononce un avis scientifique sur l'évolution du virus et contribue à la préparation optimale de notre pays à l'arrivée du nouveau virus respiratoire.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Le **Conseil National de Sécurité (CNS)** : prend les décisions politiques pour la gestion de cette crise. Présidé par le Premier Ministre accompagné par les Ministres ayant dans leurs attributions la Justice, la Défense nationale, l'Intérieur et les Affaires étrangères, et les Vice-Premiers Ministres qui n'ont pas ces matières dans leurs compétences. Les Membres du Gouvernement qui ne font pas partie du Conseil peuvent être invités par le Premier Ministre à y participer pour l'examen des dossiers qui les concernent particulièrement. Pour le dossier du COVID-19, les Ministres-Présidents des Régions et des Communautés sont invités.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Le Directeur général du Centre de Crise, le Président du SPF Santé publique et le Président du RMG sont invités aux réunions du CNS. Ce dernier fait rapport concernant les évolutions de la situation et explicite les recommandations du CELEVAL.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Le **Comité fédéral de coordination (COFECO)** prépare et coordonne au niveau stratégique l'implémentation des décisions politiques du CNS. Il est présidé par le DG du Centre national de Crise, coprésidé par le directeur de cabinet du Ministre de la Santé publique pour le volet santé. Pour le reste, sa composition est la suivante : le Président du RMG et des représentants du Première Ministre, des Ministres fédéraux de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, des Affaires étrangères, de la Santé publique, du Budget, de la Mobilité, de la Défense, de l'Emploi et du Travail, ainsi que des Ministres-Présidents des Régions et des Communautés. Y sont également représentés : les SPF Santé publique, Mobilité, Economie et la Défense, ainsi que les Centres de Crise régionaux et la Police fédérale.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



- Chaque Cabinet fait rapport à son Ministre des éléments importants évoqués à l'occasion des réunions du COFECO.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



Des cellules spécifiques

- La **Cellule opérationnelle** favorise, via sa permanence 24/7, le flux d'information entre les autorités, veille à l'opérationnalité des infrastructures de crise et assure l'alerte si nécessaire des cellules de crise.
- La **Cellule socio-économique (Cel Ecosoc)** fait des analyses et remet des avis sur l'impact socio-économique des mesures prises ou à prendre.
- Les **Cellules juridiques (Cels juridiques)** veillent à la rédaction des textes légaux et apportent des réponses aux multiples questions juridiques qui se posent dans le cadre de cette gestion complexe de crise.

Regard scientifique

Organes de gestion liés au COVID-19



Des cellules spécifiques

- La **Cellule internationale (Cel intl)** facilite le flux d'information entre les autorités de crise homologues au niveau européen.
- La **Task Force Police intégrée (TF GPI)** est notamment chargée de clarifier le cadre légal dans lequel la police peut intervenir et exécuter les tâches qui lui sont demandées.
- La **Cellule d'information (CellInfo)** est co-présidée par le SPF Santé publique et le Centre de Crise. Elle veille à la coordination de l'ensemble des autorités pour une cohérence des stratégies et des actions de communication de crise. Elle donne un avis stratégique aux autorités compétentes en basant son action sur les perceptions en besoins en information de la population.